

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 04.083

L'An Deux Mille Quatre, le 27 octobre à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Henri LE GUEUT, Premier Adjoint au Maire.

DATE DE CONVOCATION

LE 20 OCTOBRE 2004

DATE D'AFFICHAGE

LE 20 OCTOBRE 2004

ETAIENT PRESENTS : MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, Adjoints.

Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BIRON, BUJARD, CAU, COASSIN, Mmes COURTIN, DOUMECQ, DURAND, GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme JOLY, M. MERLE, Mmes MOINET, PELTIER, MM. POTENNEC, RAYMOND, Mme TERRIEN, Melle TURPIN, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES :

M. MOST, Maire, représenté par M. LE GUEUT
M. CHABANEAU représenté par M. BOISNARD
M. DENIS représenté par M. BOURGEOIS
Mme ISENDICK représentée par Mme MOINET
M. SIMONNET représenté par Mme PELTIER

ABSENTS-EXCUSES : Mme CROUE, M. FAVRE, Mme LABEYRIE.

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 25
Nombre de Votants : 30

Mademoiselle TURPIN a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : MISE EN CONFORMITE DES FEUX TRICOLORES
PROGRAMME 2004

VOTE : UNANIMITE

Dans le cadre de la dernière tranche 2004 de la mise en conformité des feux tricolores, les Services Techniques ont élaboré un dossier d'appel d'offres en vue de conclure un marché à Bons de Commande. Le montant minimum que la collectivité s'engage à réaliser au titre du marché à intervenir est de 90 000 EUROS TTC, le montant maximum est de 145 000 EUROS TTC.

Les prestations à réaliser feront l'objet de la délivrance de bons de commande spécifiques.

Un avis d'appel public a été lancé le 30 juin 2004 ; la date de remise des plis était fixée au 30 juillet 2004. La commission d'appel d'offres s'est réunie les 09 et 14 septembre 2004, et a décidé de retenir l'offre de l'Entreprise C.E.E. mieux disante.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU la nécessité de terminer la mise en conformité des carrefours à feux tricolores,
- VU le dossier de consultation d'entreprises établi par les Services Techniques,
- VU l'avis de la commission des travaux,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'approuver la procédure de consultation d'entreprises établi par les Services Techniques pour la mise en conformité des feux tricolores-programme 2004.

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à conclure et signer les pièces nécessaires à la réalisation du marché à bons de commande à intervenir avec l'entreprise C.E.E.

- d'imputer la dépense correspondante au titre du budget primitif 2004.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 29 octobre 2004
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,**

H. THOMAS